

Fiche de poste

I – DESCRIPTION DU POSTE

1 – Intitulé du poste :

Dessinateur - Projeteur

2 – Le positionnement du poste dans l'organisation :

Selon la convention collective nationale des entreprises d'architecture : catégorie 2, niveau 1, coefficient 260.

Rattachement hiérarchique :

- Architecte en titre
- Directeur de projet

II – MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

1 – Tâches prioritaires

Le dessinateur-projeteur est chargé de concrétiser le projet de l'architecte, en y intégrant les éléments des ingénieurs d'études. A l'aide de plans ou d'images en trois dimensions, il participe à la définition de l'architecture du projet afin qu'il puisse être construit avec le plus de précision et de pertinence possible.

Travaux d'architecture :

- Établit, à partir du cahier des charges, les plans et les schémas de l'ouvrage à réaliser,
- Réalise les plans suivant l'évolution du projet,
- Réalise les images 3D nécessaire au projet (PC, vente, etc.)

Etudes techniques et/ou administratives :

- Effectue les relevés de l'existant (terrain, bâtiment, structures, données administratives...),
- Réalise la mise au point des esquisses et de mise en forme des projets d'étude,
- Ajuste ces éléments en fonction de l'état d'avancement des travaux.

2 – Tâches secondaires

- Actualise des bibliothèques de matériaux,
- Participe à la réalisation de la maquette numérique,
- Utilise le système de classement et d'échange de documents de l'entreprise.

III – CONDITIONS D'EXERCICE

1 – Conditions de travail :

- Travail en équipe à horaires réguliers définis par le contrat de travail
- Travail en agence et sur le terrain

2 – Compétences et aptitudes requises :

- Issu d'une formation dans le domaine de la construction, du génie civil, du BTP et/ou justifier d'une première expérience significative sur un poste similaire.

- Le dessinateur-projeteur doit maîtriser la géométrie en 3D, les matériaux et les techniques utilisées en construction, les réglementations et normes en vigueur, les logiciels de CAO de DAO. Quelques notions de gestions lui seront utiles pour effectuer des études de prix et devis.
- Afin de traduire le plus fidèlement possible les idées des architectes, il doit aussi faire preuve de qualités de méthode et de rigueur, de minutie et de précision, doublées d'une excellente perception de l'espace et d'une forte créativité.

IV –PARCOURS PROFESSIONNEL

1 – Évolution du parcours professionnel :

- L'entrée dans le métier se fait au poste de dessinateur.
- Après plusieurs années d'exercice, le dessinateur peut accéder à la fonction d'assistant de projet. Avec une formation complémentaire, il peut aussi devenir chef de projet ou responsable de bureau d'études au sein d'une entreprise d'architecture.

2 – Positionnement dans la grille de classification de la CCN :

- Il réalise les travaux courants correspondants à ses missions selon des directives précises. Il est responsable de leur exécution dans cette limite,
- Son activité s'exerce sous un contrôle fréquent, lui laissant un niveau d'initiative élémentaire,
- La réalisation de ses missions nécessite des connaissances techniques de base acquises par l'expérience et/ou la formation,
- Son niveau de formation est un niveau IV a de l'Éducation Nationale. Formation générale technologique ou professionnelle et/ou expérience acquise à la position précédente.